



Envoi au contrôle de légalité le : 3 juillet 2023

Publication électronique le : 3 juillet 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 12 JUIN 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Carole DUBOIS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

AIDES DÉPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE CULTUREL

(N°2023-236)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 30/05/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer 3 subventions dans le domaine culturel, aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 13 500 euros, au titre de l'année 2023, selon les modalités exposées au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-311B02	65748/93311	Structures de rayonnement local - Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	1 310 000,00	8 500,00
C03-312F05	65748/93312	Structures de rayonnement local - Patrimoine - sub. de fonct. aux personnes droit privé	124 000,00	5 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 12 juin 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

SOUS PROGRAMME 311B02 Structures de rayonnement local	BP 2023	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
65748 - Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	1 310 000 €	48 500 €	8 500 €	40 000 €	96,95%

1. Aide à la création

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS DEMANDES 2023	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRES
TDC	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	4 500 €	4 500 €	23,01%	19 557 €	CR Hauts-de-France : 5 000 €	3 500 €	Aide à la création	<p>OBJET : Aide à la création pour le troisième volet du projet de la compagnie TDC autour des jardins et de l'écologie. Ce projet a débuté il y a deux ans: une exposition et une création. Il a pris de l'ampleur avec d'autres partenaires et avec une nouvelle création jeune public. Un vrai travail de terrain a été effectué et est encore effectué.</p> <p>PUBLIC : tout public</p> <p>PARTENARIAT : Carvin, Sallaumines, l'escapade</p>

3 500 €

2. Aide au fonctionnement - Arts de la scène - Musique

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS DEMANDES 2023	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRES
RENCONTRES MUSICALES EN ARTOIS	Musique	ARTOIS	5 000 €	5 000 €	9%	57 000 €	CR Hauts-de-France : 18 000 € CABBALR : 20 000 € Commune : 1 000 €	5 000 €	Aide au fonctionnement	<p>OBJET : L'association a pour objet l'organisation d'un festival d'automne de musique classique avec la programmation de 8 concerts sur le thème de Schubert pour 2023. Sa volonté est d'aller vers les publics peu ou non initiés dans la CABBALR à travers quelques interventions dans les établissements scolaires. Son soutien aux artistes en début de carrière et l'offre d'un tremplin aux jeunes musiciens en fait un festival très prisé des musiciens notamment. Des partenariats sont en cours de réflexion avec la comédie de Béthune, les concerts de poche. Volonté également d'ouvrir ou de mêler les disciplines. A noter : nouvelle présidente en la personne de Suzy Robitaille.</p> <p>PUBLIC : Tout public / collégiens / école primaire</p> <p>PARTENARIAT : CREMA, collège de Barlin</p>

5 000 €

3. Aide au fonctionnement - Patrimoine

SOUS PROGRAMME 312F05 Structures de rayonnement local - Patrimoine	BP 2023	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
65748 - Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	124 000 €	5 000 €	5 000 €	- €	100%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS DEMANDES 2023	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRES
COMITE D'HISTOIRE DU HAUT PAYS	Patrimoine	AUDOMAROIS		5 000 €	100%	5 000 €		5 000 €	Aide au projet	<p>OBJET : Le Comité d'Histoire du Haut-Pays joue un rôle majeur en matière de valorisation du patrimoine local. Les projets s'orientent aussi bien sur de la recherche, de l'accompagnement de projet que sur des supports de médiation à destination du grand public (publications, expositions, visites). Les activités de l'association ne cessent de s'accroître et nécessitent un accompagnement complémentaire. Le Comité d'Histoire du Haut-Pays est un interlocuteur privilégié du Département en matière de préservation et de valorisation du patrimoine local de ce territoire. Il convient d'affirmer ce soutien par une subvention complémentaire.</p> <p>PUBLIC : Tout public initié ou non-averti, réseau de professionnels, propriétaires privés et publics.</p> <p>PARTENARIATS : Fédération des sociétés savantes, réseau proscitec, Au fil de nos cours d'eau (sentiers du chasse-marée, forums autour des moulins à eau), Proscitec, Mémoires du travail (valorisation des savoir-faire, collecte de mémoire des cimentiers de Lumbres), PNRCMO, le géoparc Transmanche, Société Photographique Universitaire de Lille, Service Régional de l'Inventaire, Archipop, Comité de programmation Leader du Montreuillois Réseau de partenaires étendu dans les Hauts-de-France (universités, associations, musées, collectivités publiques, sociétés savantes, établissements scolaires, services de l'urbanisme, Offices de Tourisme, bibliothèques et centres d'archives, PNR, ...)</p>

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Affaires Culturelles
Bureau Administratif et Financier

RAPPORT N°19

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 JUIN 2023

AIDES DÉPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE CULTUREL

La culture est une compétence partagée, conformément à l'article L.1111-4 du Code général des Collectivités territoriales, entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.

Comme le réaffirme le pacte des réussites citoyennes, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. De par ses compétences, il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessible la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien. Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage.

Pour ce faire, le Département accorde son soutien à des projets culturels portés tant par des associations que par des collectivités œuvrant dans les domaines des enseignements artistiques, de la lecture publique, des arts de la scène, du cirque et de la rue, de la musique, de la danse, du cinéma, des arts visuels, du patrimoine et de la vie littéraire.

Ce soutien vise à favoriser la création et la diffusion d'œuvres dans le département, la sensibilisation artistique et l'élargissement des publics dans les territoires départementaux par la réalisation d'actions artistiques et culturelles en direction des publics du Pas-de-Calais.

Les objectifs de ce soutien sont :

- Favoriser la présence artistique sur le territoire départemental et la médiation culturelle au profit du plus grand nombre,
- Favoriser l'emploi et ainsi consolider l'économie du spectacle vivant et de la culture,
- Favoriser l'excellence en développant les conditions de travail professionnelles et l'emploi culturel.

Il vous est proposé, dans ce cadre, d'étudier les 3 demandes de subvention dans le domaine culturel qui m'ont été adressées, reprises dans le tableau annexé. En cas d'accord de votre part, ces sollicitations représenteraient pour le Département un engagement financier global de 13 500 €, au titre de 2023.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'attribuer 3 subventions aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 13 500 €, au titre de l'année 2023, selon les modalités reprises au présent rapport ;

Les dépenses seraient imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03 - 311B02	65748/93311	Structures de rayonnement local - Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	1 310 000,00	48 500,00	8 500,00	40 000,00
C03 - 312F05	65748/93312	Structures de rayonnement local - Patrimoine - sub. de fonct. aux personnes droit privé	124 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/05/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY